

Druillat infos

N°13-juillet-août 2020

Le nouveau conseil municipal en place

Après plusieurs semaines de report dues à la crise sanitaire, les élus désignés par vos suffrages ont pu, le lundi 25 mai, se réunir à la mairie pour élire le Maire et ses adjoints

L'occasion de vous présenter vos nouveaux conseillers municipaux, (seuls 5 élus faisaient partie de l'équipe du mandat précédent) Les différentes commissions ont été désignées

lors du conseil du 2 juin Vous pouvez trouver leur composition sur le site de la commune : www.druillat.fr.



• De gauche à droite : Jean-Luc EMIN (maire) • Dorian BEGHELLI • Patricia CHANEL • Robert GALLET (1^{er} adjoint) • Claes WIKLUND • Delphine MAURAND • Catherine JANTON • Michel MEYER • Michel PAGE (3^e adjoint) • Céline MICHON • Carole BUFFET (2^e adjointe) • Jérôme TRON • Laurence VASSEUR (4^e adjointe) • Richard DÉVOY • (absente sur la photo, Séverine BRESSAND)

Travaux entrée nord.....



Comme vous avez certainement pu le constater, l'entrée nord de notre village a bien changé. En dehors de l'aspect esthétique, ces changements permettent désormais aux piétons de circuler en toute sécurité du parking de l'école jusqu'au nouveau cimetière.

À l'heure où vous lirez ces lignes les signalisations horizontales et verticales devraient avoir été

installées. Il ne restera plus qu'à matérialiser le chemin piétonnier par un revêtement coloré devant le local des associations et à le protéger des véhicules via l'installation d'une barrière garde-corps en bois.

L'installation de mobilier urbain (bancs, poubelles) devrait apporter une touche finale au lieu avant fin août.



Travaux école

Les sanitaires des maternelles de notre école ont été entièrement rénovés pour atteindre deux objectifs :

- Élimination des mauvaises odeurs persistantes par le remplacement des canalisations vieillissantes.
- Sécurisation et réaménagement de l'espace par le déplacement des lavabos et l'ajout de cloisons pour améliorer l'intimité des enfants.

•Avant



•Après



Remplacement du beffroi.....

Après de longues années de service, le beffroi de notre clocher ainsi que les abat-sons (dispositif à lames destiné à protéger le beffroi et à rabattre le son des cloches vers le sol) ont été changés. Durant cette période, Jeanne-Augustine, la cloche, a été accrochée plus haut sous le toit. Depuis, elle a retrouvé sa place et rythme donc de nouveau les heures des drueillatis.



Changement des lampadaires.....

En 2016, l'arrêt de la production des lampes à vapeur de mercure nous a contraint à planifier le remplacement de celles-ci. La commande avait été passée et les travaux programmés sur trois ans. La première tranche de 2016 a bien été réalisée par le SIEA mais les deux autres, prévues en 2017 et 2018, n'ont jamais été réalisées (oubli du SIEA) malgré nos innombrables relances (écrites et téléphoniques). Trois ans plus tard, après de nombreux échanges, devis et péripéties, nous sommes arrivés à passer une commande en décembre 2019 pour ces deux tranches restantes. Point positif : Cette longue attente nous a permis de bénéficier des nouvelles technologies LED. Outre leurs très

bonne performances, ces lampes s'inscrivent dans une démarche de développement durable,

deux fois moins énergivores, elles ont aussi une durée de vie nettement supérieure.



Désherbage citoyen du cimetière.....

Dans la continuité de la démarche «**zéro Phyto**» visant à préserver l'environnement et la santé publique, la commune organise (cette année encore) une matinée de désherbage citoyen du cimetière.

Cette action de désherbage manuel sera aussi l'occasion de rappeler à tous que les produits phytosanitaires sont interdits sur l'espace public mais aussi dans les jardins privés depuis janvier 2019. La commune invite les participants à apporter leur matériel de jardin.

**Rendez-vous au cimetière
samedi 12 septembre 2020 à 10h**



• Les volontaires de l'édition 2019 du désherbage

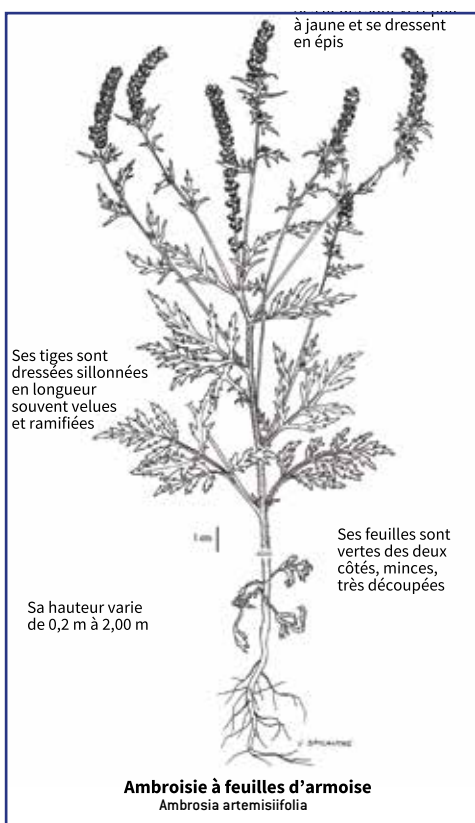
Ambrosie attention allergies.....

Cette année encore, une matinée d'arrachage de l'ambrosie a eu lieu le **18 juillet**. Nous remercions grandement les volontaires qui malgré leur petit nombre ont été très efficaces en arrachant des centaines de pieds de cette plante malheureusement de plus en plus présente sur notre commune.

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, urticaire, eczéma, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également **une menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) **et pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux au bord des cours d'eau).

Lorsqu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. N'hésitez donc pas aux cours de vos promenades à mettre la main à la pâte en arrachant les plants que vous croiserez. Dans le cas où vous ne pourriez pas procéder à l'arrachage vous-même, nous vous invitons fortement à procéder à un signalement en mairie ou sur le site : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>



Stade plantule
avril-mai



Stade végétatif
juin-juillet



Stade floraison
août-octobre



• feuille d'ambrosie (dessous-dessous)



Fleurissement.....



L'aménagement de l'entrée du village a permis la création de nouveaux massifs. Sous l'impulsion de Florent DENIS, les bénévoles du comité de fleurissement les ont rapidement mis en valeur avec, entre autre, une ancienne charrue de la ferme VITUPY. Ce fut également l'occasion de tester de nouvelles espèces vivaces. Grâce aux compétences et à l'investissement de Patrick GRAPPIN, venu en renfort, les abords de l'abribus de Rossettes ont été superbement fleuris. Il a, par ailleurs fourni de nombreux plants pour toute la commune. Plus de mains vertes plus de fleurs, n'hésitez donc pas à prendre contact avec la mairie, qui transmettra, si vous voulez participer.



La nouvelle équipe municipale tient à saluer le geste des adjoints du précédent mandat qui ont volontairement renoncé à leurs indemnités du 15 mars au 25 mai 2020. Ce geste a contribué à l'achat des masques fournis à l'ensemble de la population durant le confinement. Merci à eux pour cette généreuse preuve de solidarité.

Civisme & infos utiles.....

Eau : mesures de restrictions à respecter



Interdiction de vidanger ou de remplir les piscines de + de 5m³ (hors appoint en eau et besoin de chantier)



Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris (sauf arrosage au pied ou au goutte à goutte)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h



Interdiction de laver les voitures (hors stations de lavage)



Interdiction de laver les façades voiries et cours (hors travaux de ravalement et impératifs sanitaires)

Déchets

Face aux incivilités croissantes et aux dépôts sauvages constatés sur notre commune, nous rappelons que les colonnes de tri ne peuvent recevoir que les emballages recyclables, le papier et le verre. Tout dépôt à l'extérieur de celles-ci sera sanctionné d'une participation aux frais de

nettoyage d'un montant minimum de 75€. Il est de même pour les autres déchets qui doivent être déposés à la déchetterie. Un contrevenant extérieur à la commune s'est même vu facturer une somme de plus de 1 000 €.

Horaires de la déchetterie (retour à la normale) :

	Du 01/11 au 31/03	Du 01/04 au 31/10
Lundi, mercredi et vendredi	14h00 – 17h30	14h00 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h30 14h00 – 17h30	8h30 – 12h30 14h00 – 18h30
Dimanche	8h30 – 12h00	8h30 – 12h30

Bruits du voisinage

Pour de bonnes relations de voisinage évitez de porter atteinte à la tranquillité de vos voisins, en limitant les activités entraînant une forte nuisance sonore comme celles impliquant tondeuse, taille-haie, tronçonneuse... et en respectant les horaires du tableau ci-contre.

	MATIN	SOIR
Jours Ouvrables	8h00 – 12h00	14h00 – 19h30
Samedi	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanche et jours fériés	10h00 – 12h00	

RAPPEL : Le brûlage de tous les déchets, quels qu'ils soient (végétaux, plastiques, poubelles...) est strictement interdit dans tout le département.

Arrêté préfectoral n°SAF 2017-02 du 3 juillet 2017

retrouvez ce bulletin sur www.druillat.fr



retrouvez-nous sur www.facebook.com/MairiedeDruillat01160/